



2023/15

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 9 FEVRIER A VINGT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Monsieur BAGGIO Jean-Marie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.</b></p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. CALISTO David, M. MARIE Berty, Mme BLIMON Rachel</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><b>Pouvoirs :</b> Mme BOURDAT BRISSEAU Emeline donne pouvoir à M. BAGGIO Jean-Marie M. BUREAU Olivier donne pouvoir à M. LE LEU Pascal Mme PEETERS Stéphanie donne pouvoir à M. CHAPUS Benoît</p> <p><b>Absentes excusées :</b> Mme SICHE Delphine, Mme DAVID Sylvie</p> <p><b>Absent :</b> M. LASSALLE Jérôme</p>
<p><b>OBJET :</b> Travaux de rénovation des équipements d'éclairage public : demandes de subventions</p>	<p>Mme HENRY Christine prend place à la table du Conseil Municipal à 20 h 30 et prend part au vote de la présente délibération et de toutes les suivantes.</p> <p>VU le contexte d'une hausse significative du coût de l'énergie qui tend à grever les capacités financières de la commune,</p> <p>VU les inconnues qui entourent l'évolution du phénomène à long terme,</p> <p><b>CONSIDERANT</b> la volonté de la Commune de s'engager en faveur de la transition énergétique et, pour ce faire, une mise en œuvre de dispositifs plus performants en matière environnementale,</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p><b>CONSIDERANT</b> l'amélioration du cadre de vie qui constitue un objectif majeur pour la Collectivité et son indispensable adaptation aux changements climatiques,</p> <p>Un projet de renouvellement accéléré de l'ensemble de l'éclairage public en LED est présenté par M. Pascal LE LEU, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Travaux.</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p><b>1<sup>er</sup> FEVRIER 2023</b></p>	<p>Il est indiqué à l'Assemblée que des financements étatiques d'assez grande ampleur peuvent être sollicités dans le cadre de ce projet.</p> <p>Parmi eux, un fonds spécifique appelé <b>Fonds Vert</b> est créé pour faciliter l'accélération de la transition écologique dans les territoires et, plus particulièrement, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 13</b></p> <p><b>VOTANTS : 16</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>En effet, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou Fonds Vert vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le fonds est destiné à toutes les collectivités territoriales. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département et ses enveloppes financières sont fongibles entre les différentes mesures proposées.</p> <p>Le remplacement d'ampoules ordinaires par un éclairage LED dans le cadre d'un rétrofit peut être financé par le Fonds Vert. Le terme de "rénovation du parc" comprend aussi bien le changement du luminaire que l'adaptation par rétrofit du luminaire existant par son passage à la LED.</p>
<p><b>OBJET :</b> Travaux de rénovation des équipements d'éclairage public : demandes de subventions</p>	<p>Fort de ce postulat, la Commune a sollicité du SDEEG des éléments chiffrés estimatifs en vue d'apporter une information complète et exhaustive aux élus des tenants du futur chantier.</p> <p>La proposition de travaux consiste dans le remplacement de toutes les lanternes non équipées en leds de la Commune.</p> <p>Le montant s'élève à <b>130 999,08 € HT</b>.</p> <p>Le gain estimé serait de <b>50 200 kWh par an, soit 10 041 € TTC par an</b> (calculé avec un coût de 0,20€/kWh)</p> <p>L'économie financière sur le coût de l'entretien serait de <b>1 932 € TTC par an</b>.</p> <p>Le retour financier des Certificats d'Economies d'Energies serait de l'ordre de <b>7 360 €</b> (reversé l'année n+1 et estimé au cours actuel).</p> <p>Le plan de financement prévisionnel suivant est présenté au Conseil Municipal :</p>

DATE DE CONVOCATION	1 <sup>er</sup> FEVRIER 2023	
	Dépenses	Recettes
DATE D’AFFICHAGE	1 <sup>er</sup> FEVRIER 2023	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 16 QUORUM ATTEINT	Travaux d’adaptation de luminaires par un passage à la led	130 999,08 €
	Fonds vert	Taux maximum retenu par les services de l’Etat
OBJET : Travaux de rénovation des équipements d’éclairage public : demandes de subventions	Certificats d’économies d’énergies	7 360 €
	Autofinancement	La part non couverte par le Fonds Vert sera prise en charge par le budget principal de la Commune de l’exercice 2023
	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>130 999,08 €</b>
		<b>130 999,08 €</b>

Après avoir entendu l’exposé de M. Pascal LE LEU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- **ACCEPTE :**

- 1 les travaux de remplacement de toutes les lanternes non équipées en leds de la Commune,
- 2 la proposition du SDEEG pour un montant de **130 999,08 € HT**,
- 3 le plan de financement prévisionnel tel que présenté plus haut.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à préparer, déposer et signer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter le dispositif des Certificats d’Economies d’Energie pour ces travaux et signer toutes pièces afférentes à ce dispositif.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant solliciter des subventions auprès de tout autre collectivité locale, établissement public et autre structure pour lesquels notre projet serait éligible.

- **PRECISE** que la réalisation de ces travaux est conditionnée à l’octroi de la subvention du Fonds Vert.

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire cette opération en dépenses d’investissement du budget principal de l’exercice 2023 si elle fait l’objet d’une aide financière au titre du Fonds Vert.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  Jean-Marie BAGGIO

La Secrétaire de séance,  Céline L’HOMME



Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 033-213301856-20230209-202315-DE